



**RÉSEAU  
OUEST  
NORMAND**  
pôle métropolitain

## **Comité Syndical du 24 novembre 2025** **Saint-Lô Agglo** **Procès-verbal de la séance**

Le 24 novembre 2025, à 12h, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand, régulièrement convoqué le 13 novembre 2025, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 3-1 des statuts du pôle métropolitain, au Pôle Agglo 21, à Saint-Lô, sur convocation adressée à ses membres par M. Aristide OLIVIER, Président.

### **Étaient présents :**

**Communauté Urbaine Caen la mer :** Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Aristide OLIVIER, M. Pierre SCHMIT, Mme Ghislaine RIBALTA, Mme Béatrice TURBATTE

**Communauté d'Agglomération Le Cotentin :** M. Patrick LERENDU, Mme Véronique MARTIN-MORVAN, Mme Odile THOMINET

**Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo :** M. Fabrice LEMAZURIER, M. Laurent PIEN, M. Roland COURTEILLE (délégué suppléant), M. Dominique PAIN (délégué suppléant ne prenant pas part aux votes)

**Communauté de communes Terres d'Argentan :** M. Frédéric LEVEILLE

**Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge :** M. François VANNIER

**Communauté de Communes Cingal Suisse Normande :** M. Jacky LEHUGEUR, M. Patrick MOREL (délégué suppléant ne prenant pas part aux votes)

**Communauté de communes Coutances Mer et Bocage :** Mme Gisèle ALEXANDRE (déléguée suppléante)

**Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau :** M. Gilles MALOISEL, M. Georges RAVENEL

**Communauté de Communes Pays de Falaise :** M. Jean-Philippe MESNIL

**Communauté de communes du Pays de l'Aigle :** M. Jean SELLIER

**Communauté de communes Val es Dunes :** M. Philippe PESQUEREL

**Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon :** M. Hubert PICARD

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir :**

**Communauté Urbaine Caen la mer :** Mme Florence BOULAY (pouvoir à Mme Ghislaine RIBALTA), M. Nicolas JOYAU (pouvoir à M. Aristide OLIVIER)

**Communauté d'Agglomération Flers Agglo :** M. Yves GOASDOUE (pouvoir à M. Frédéric LEVEILLE)

**Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie :** M. Sébastien LECLERC (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE)

**Communauté de communes Bayeux Intercom :** Mme Mélanie LEPOULTIER (pouvoir à Mme Odile THOMINET)

**Communauté de communes Domfront Tinchebray Interco :** M. Bernard SOUL (pouvoir à M. Jean SELLIER)

**Communauté de communes Seules Terre et Mer :** M. Thierry OZENNE (pouvoir à M. Gilles MALOISEL)

**Conseil Départemental de l'Orne :** M. Jérôme NURY (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL)

**Conseil Départemental du Calvados :** M. Patrick JEANNENEZ (pouvoir à M. Philippe PESQUEREL)

**Etaient excusés :**

**Communauté Urbaine Caen la mer :** M. Joël BRUNEAU, Mme Florence BOUCHARD, M. Dominique GOUTTE (délégué suppléant)

**Communauté Urbaine d'Alençon :** M. Joaquim PUEYO

**Communauté d'Agglomération Flers Agglo :** M. Michel DUMAINE

**Communauté d'Agglomération Le Cotentin :** M. Benoît ARRIVE, M. Sébastien FAGNEN (délégué suppléant)

**Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie :** M. François AUBEY

**Communauté de communes Bayeux Intercom :** M. Arnaud TANQUEREL (délégué suppléant)

**Communauté de Communes Baie du Cotentin :** Mme Catherine KERVADC (déléguée suppléante)

**Communauté de Communes Cœur de Nacre :** M. Thierry LEFORT

**Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche :** M. Henri LEMOIGNE

**Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage :** M. Jean-René BINET

**Communauté de communes Granville Terre et Mer :** Mme Annaïg LE JOSSIC, M. Michel PEYRE

**Communauté de communes Pays de Honfleur Beuzeville :** Mme Catherine FLEURY

**Communauté de communes Seules Terre et Mer :** Mme Sylvie LE BUGLE (déléguée suppléante)

**Communauté de Communes Terre d'Auge :** M. Jérémy ROSEAU

**Communauté de communes Villedieu Intercom :** M. Charly VARIN, M. Jean-Louis PICOT (délégué suppléant)

M. Fabrice LEMAZURIER accueille et fait une présentation de la CA Saint-Lô Agglo.

***Ouverture de la séance***

M. OLIVIER remercie les élus pour leur présence et propose de traiter en premier lieu les points administratifs, pour aborder ensuite les sujets de fond.

Quelques points de fond sur les travaux du Réseau seront abordés :

- Le débat d'orientation budgétaire 2026.
- La présentation de la version amendée du Manifeste ferroviaire.
- La présentation des résultats de l'étude PERVAL, par l'AUCAME.

## 1. Approbation du procès-verbal du 14 mars 2025

Le PV du Comité syndical du Réseau Ouest Normand en date du 14 mars dernier *est soumis à approbation.*

**Le PV du Comité syndical du 14 mars 2025 est approuvé, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## 2. Installation de nouveaux délégués

M. OLIVIER remercie Jean SELLIER pour l'adhésion de la CC des Pays de L'Aigle en mars dernier. La couverture géographique du Pôle Réseau continue donc de se développer. De plus, l'Aigle a déjà pu participer activement aux travaux de cette année. Il leur souhaite la bienvenue. Jean SELLIER a été désigné délégué titulaire, et Philippe VAN-HOORNE délégué suppléant.

De plus, compte tenu de la démission de David MARGUERITTE, élu sénateur de la Manche, la CA Le Cotentin a désigné Véronique MARTIN-MORVAN (anciennement déléguée suppléante) comme déléguée titulaire, et Christèle CASTELEIN comme nouvelle déléguée suppléante. Il leur souhaite la bienvenue.

### **Proposition :**

*Vu la délibération n°2025-03-27-055 de la CC des Pays de L'Aigle du 27 mars 2025,*

*Vu la délibération n°DEL2025\_051 de la CA Le Cotentin du 27 mars 2025,*

Il est proposé d'installer les nouveaux délégués titulaires et suppléants au Comité Syndical.

### **Vote :**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **INSTALLE** les deux nouveaux délégués titulaires et le nouveau délégué suppléant au Comité Syndical.

## 3. Débat d'orientation budgétaire 2026

Le budget 2026 sera le quatrième budget à part entière du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand. Le budget est conscrit aux seules dépenses et recettes nécessaires aux réflexions, débat et actes de communication menés par le nouveau Pôle métropolitain.

**Rapporteur :** A. HUBERT

Le budget prévisionnel 2026 s'équilibre à 130 708,67 euros en section de fonctionnement et ne comporte rien en section d'investissement.

### **Dépenses de fonctionnement :**

Les charges à caractère général portent principalement sur :

- Les moyens généraux et matériels (location et charge des locaux, véhicule et carburant, équipement informatique et mobilier, petit équipement de bureau), pour un montant annuel évalué à 18 000 € pour 2026.
- Le PM RON prévoit 2 832 € de frais de colloques et séminaires, 8 000 € de frais de réception, 4 000 € de frais de reprographie, catalogues et imprimés. Un premier voyage d'étude a été réalisé en 2025, et il a atteint son public. Cependant, dans le contexte des élections, aucun voyage d'étude RON n'est prévu en 2026.

Les charges de personnel portaient sur 1,4 ETP en 2025, pour un montant total de 95000 €. Un important changement est prévu pour 2026 : la fin du poste de Manager du Réseau Ouest Normand est prévue au 30 avril 2026 (à la fin du contrat actuel). Le nombre d'ETP en 2026 est donc en moyenne prévu à 0,74 ETP.

Le montant total des charges de personnel est donc évalué à 52 400 € en 2026, en nette diminution.

Une nouvelle structuration du RON pour 2027 sera débattue en 2026, selon les orientations qui seront définies par les élus issus du prochain mandat.

S'agissant de la cotisation en dépense versée à l'AUCAME, elle est de 0,03 € par habitant DGF et par an depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit 42 577 € estimés en 2026.

Le budget 2026 du Réseau Ouest Normand est principalement composé de 3 grands volets :

- Charges de personnel (41 %)
- Cotisation à l'AUCAME (33 %)
- Frais de structure (14 %)

Le reste des frais concerne les colloques, réceptions et imprimés.

### **Recettes de fonctionnement :**

Les recettes estimées sont bien entendu de 130 708,67 euros, en diminution par rapport à 2025 sur deux volets :

- La subvention pour l'ingénierie, avec la fin du poste de la manager du RON ;
- La diminution du report du résultat. Le report du résultat de 2025 n'est pas encore connu avec précision, mais il est estimé à hauteur de 23 347 € environ. Pour rappel, le RON a constitué un report de résultat de fonctionnement de 45 000 € en 2023 et 2024 (l'excédent a surtout été constitué en 2023, année de formation du Réseau, avec des cotisations pleines mais des réalisations progressives). En 2025, année à plein régime pour nos activités, ce report d'excédent a commencé à être consommé ; il est donc prévu à la baisse. Le report du résultat de fonctionnement devrait, à nouveau, diminuer en 2026 pour probablement atteindre 0 au 31 décembre 2026.

S'agissant des contribution des membres :

- Concernant la contribution EPCI, il est proposé de la maintenir à 0,05 € / habitant DGF (pour rappel, la contribution « Réseau » du précédent Pôle métropolitain était, entre 2015 et 2022 inclus, fixée à 0,10 € / hab DGF). Les recettes associées sont estimées à 70 961 €.
- Concernant la Communauté urbaine Caen la mer, en sus de la contribution à 0,05 € / hab DGF, une subvention de fonctionnement est sollicitée pour couvrir la masse salariale du Manager du Réseau Ouest Normand. Son montant est estimé à 22 400 €.

- La contribution des Conseil départementaux reste exprimée forfaitairement, indépendamment du nombre d'habitants (CD Calvados : 10 000 euros, CD Orne : 4 000 euros, inchangées).

Il n'y a pas de section d'investissement, ni d'engagement pruriennuel, ni d'emprunt.

**Proposition :**

*Vu les articles L2312-1, L5722-1 et D2312-3 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté interpréfectoral n°DCL-BCLI-22-031 du 26 décembre 2022 portant création du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand,*

Il est proposé au Comité syndical de prendre acte du Débat d'orientation budgétaire.

**Vote :**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** du Débat d'orientation budgétaire.

#### **4. Conventions de mises à dispositions avec Caen Normandie Métropole**

Il est proposé de maintenir le portage de l'ingénierie du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand par le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole.

Les conventions pour le directeur adjoint et pour la manager du RON arrivent à terme le 31 décembre 2025, il est proposé :

- De renouveler la convention pour la mise à disposition du directeur adjoint du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, M. Anthony HUBERT, à hauteur de 10 % de son temps de travail, pour 3 ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028).
- De renouveler la convention pour la mise à disposition de la manager du Réseau Ouest Normand, Mme Nadège EVE, à hauteur de 100 % de son temps de travail, pour 4 mois, jusqu'au 30 avril 2026.

Une nouvelle structuration du RON pour 2027 sera débattue en 2026, selon les orientations qui seront définies par les élus issus du prochain mandat.

**Proposition :**

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des article 61 à 63 ;*

*Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;*

*Vu le projet de renouvellement de convention de mise à disposition en annexe à la présente délibération ;*

*Considérant les besoins du service, pour un Réseau Ouest Normand agile pour ses membres et les territoires.*

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer :

- la Convention de mise à disposition à temps partiel (0,1 ETP) du Directeur adjoint entre le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand pour les années 2026, 2027 et 2028, dont le projet est annexé à la délibération.
- la Convention de mise à disposition à temps plein du Manageur du Réseau Ouest Normand entre le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 30 avril 2026

### **Vote :**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Président, à signer le renouvellement des deux Conventions de mise à disposition suscitées, entre le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand.

## **5. Présentation et adoption de la version amendée du Manifeste ferroviaire**

Sur proposition de plusieurs élus, le Pôle métropolitain a créé un « groupe de travail ferroviaire ». Ce groupe a été ouvert aux élus intéressés et aux techniciens des services concernés. Un travail a été réalisé avec l'AUCAME, et sous la coordination de Patrick MOREL, sur la constitution d'un Manifeste.

### ***Présentation des conclusions par P. MOREL et P. DUNY***

Mme DE LA PROVOTE demande que le Manifeste soit également transmis aux préfet et présidents des régions Bretagne et Pays de la Loire, ainsi qu'au ministre en charge, et à l'AFIT (Agence de financement des infrastructures de transport de France).

M. PIEN demande de transmettre le Manifeste également aux députés européens issus de notre territoire. Il demande ensuite comment on articule le besoin de réhabiliter le réseau ferré, avec celui de la réhabilitation du réseau routier.

M. DUNY répond que suite à la conférence sur les mobilités le printemps dernier, il y a un rééquilibrage entre l'investissement ferroviaire et l'investissement sur le routier. Il y a un besoin de remise à niveau du ferroviaire. Le transport ferroviaire a l'avantage d'être massifié et décarboné. Il ne faut donc pas se disperser, et rester crédibles, même s'il y a des besoins au niveau routier. Il faut miser sur le réseau ferroviaire ; avec la LNPN nous aurons une armature pour la partie nord de l'ex Basse-Normandie. C'est pourquoi il ne faut pas oublier le Paris-Granville qui vient équilibrer et organiser une desserte ferroviaire de la totalité de l'espace ex bas-normand.

M. PIEN observe qu'une dégradation plus importante du réseau ferré pourrait être une bonne excuse pour fermer des lignes.

M. MOREL pense que c'est un vrai sujet. C'est la capacité à maintenir le réseau actuel dans ses performances actuelles qui est un enjeu majeur. Les arbitrages qui vont être mis en œuvre au niveau

de la LNPN sont d'ampleur nationale. Les deux sections prioritaires sont Paris-Mantes estimée à 3 milliards d'euros et la nouvelle gare de Rouen pour 1,8 milliards. La rénovation de la ligne Paris-Granville représente 800 millions d'euros. En comparaison, le canal Seine Nord Europe est estimé à 10 milliards. Cela va nécessiter des arbitrages au niveau national entre de très grands projets, mais au sujet de la LNPN, on ne sait pas comment cela sera envisagé. Mais tant qu'on fait des études, on ne fait pas d'investissements.

M. DUNY ajoute qu'il y a 2 enjeux majeurs. Le premier est de conforter ce qu'on a pour que ça ne se dégrade pas. Pour Lison-Cherbourg, et pour Dreux-Granville, si ces lignes ne sont pas déclarées d'intérêt national, le service se dégradera.

M. MOREL précise que le réseau structurant, c'est le réseau où l'Etat et SNCF Réseau assurent la totalité de l'entretien. C'est Paris-Le Havre, Paris-Lison, sauf qu'il y a une dérogation entre Lison et Cherbourg qui n'est pas dans le réseau structurant mais qui est intégré de manière dérogatoire au réseau structurant. Et il y a Paris-Granville, où seul Paris-Dreux qui est dans le réseau structurant. On a donc intérêt à avoir les 3 lignes 100 % dans le réseau structurant. C'est l'enjeu prioritaire pour le maintien de performance.

M. DUNY ajoute qu'il faut faire valoir que l'ouest de la Normandie est un territoire d'industries. Si on veut réindustrialiser notre pays, il y a quelques conditions de dessertes et d'accessibilité dans des territoires qui sont déjà industriels et qui sont plutôt favorables à un développement industriel. Rappelons que nous ne sommes pas qu'une région rurale mais un territoire d'industries stratégiques au plan national.

M. MOREL remarque que la Normandie a pâti d'un abandon par rapport aux gros investissements ferroviaires nationaux. Certaines régions ont bénéficié du TGV sans déboursier un euro. Bordeaux et Strasbourg sont plus proches de Paris aujourd'hui que Cherbourg. Cela pose un vrai problème de fond en termes d'attractivité et d'équité territoriale. C'est à l'Etat qu'appartient le pouvoir d'assurer son rôle d'équité des territoires.

### **Proposition :**

*Vu le projet de Manifeste ferroviaire,*

Il est proposé d'adopter le Manifeste ferroviaire du Réseau Ouest Normand.

### **Vote :**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOPTÉ** le Manifeste ferroviaire du Réseau Ouest Normand.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise :
  - aux préfets du Calvados, de la Manche et de l'Orne,
  - aux préfets des régions Normandie, Île de France, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire,
  - au préfet délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine,
  - aux présidents des départements du Calvados, de la Manche, de l'Orne, des Hauts de Seine, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre-et-Loire, de la Ville de Paris, de la Sarthe, de la Seine-Maritime et Yvelines,
  - aux présidents des régions Normandie, Île de France, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire,
  - aux parlementaires du Calvados, de la Manche et de l'Orne,
  - à SNCF Voyageurs, SNCF Réseau, SNCF Gares et connexions.

## 6. Convention PERVAL, millésime 2024, avec l'AUCAME

La base de données PERVAL administrée par les Notaires de France permet de disposer d'informations et de statistiques fondées sur les transactions immobilières.

Cette base est co-achetée par, le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand, la Communauté urbaine de Caen la mer et l'AUCAME. Le Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand s'engage à participer financièrement à la contribution de l'AUCAME à hauteur de 1 500 euros,

Les partenaires signataires avaient, selon les mêmes modalités, acquis le millésime 2022 de la base de données PERVAL.

### **Proposition :**

Il est proposé d'approuver le projet de convention.

### **Vote :**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à engager toutes démarches nécessaires à son exécution.

## 7. Présentation des résultats de l'étude PERVAL, millésime 2024, par l'AUCAME

L'AUCAME a réalisé une analyse l'évolution des marchés immobiliers dans l'ouest de la Normandie entre 2022 et 2024 à partir des données notariales PERVAL.

*Présentation de l'analyse par Soazig VANNIER et Ludivine COLLETTE*

## 8. Présentation de l'association Expériences communes

**Rapporteur :** H. PICARD

Présentation de l'association « Expériences Communes ». L'association a été créée en mars 2023 pour animer le partage d'expériences sur les transitions énergétique, écologique et sociale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à ...

Le Président,

**Aristide OLIVIER**